

Mons, le 22 novembre 2024,

De Ir Pol HUART, directeur de Thaurfin Itd

A Me Daddy MBALA ZUMBU, avocat de Thaurfin ltd, barreau de Kinshasa/Matete

Me Pépé ABAYA KOY, avocat de Thaurfin ltd, barreau de Kinshasa/Matete

Ci Monsieur Popol MABIOLA YENGA, Directeur Général du Cadastre Minier

Son Excellence Monsieur KIZITO KABINGA MULUME, Ministre des Mines, Monsieur le Bâtonnier Jean MBUYU, mandataire en mines de Thaurfin Itd

Concerne Préparation de votre rencontre du 28 novembre 2024 au Cadastre Minier

Ref TH-043-24

Bonjour à Tous,

Votre rencontré du 28 novembre 2024 avec le Directeur Général du Cadastre Minier est de la première importance afin d'établir une compréhension mutuelle et d'engendrer une avancée du dossier vers la mise en valeur des 3PR 1323, 1324 & 1325.

A présent, leur validité et leur situation de force majeure depuis leurs octrois sont pleinement reconnues puisqu'elles sont factuelles, c'est donc une réalité acquise.

Par ailleurs, ces 3PR sont susceptibles de porter de <u>grands projets de développement</u> par la mise en valeur du gisement de fer qui est conditionnée par sa logistique. Nous travaillons notamment sur un <u>transport fluvial performant</u> adapté au Fleuve Congo.

La recherche d'investisseur est difficile à cause de la défaillance de l'état de droit de la précédente législature comme le dossier le dévoile et par la réticence des investisseurs à l'innovation proposée.

Nous avons la chance extraordinaire de la restauration de l'état de droit qu'imprime la gouvernance du Président Félix Tshisekedi qui a nommé des dirigeants compétents et intègres dont Messieurs le Directeur Général du Cadastre Minier et le Ministre des Mines qui en font partie assurément.

Afin que l'investisseur en soit convaincu, il est nécessaire que ces 3PR apparaissent sur le portail du Cadastre Minier en tant que VALIDE ET EN FORCE MAJEURE DEPUIS LEURS OCTROIS, ce qui n'est rien d'autre que la réalité bien reconnue et déjà présentée aux investisseurs.

Quant à la levée de cette force majeure, elle sera exécutée lors d'un engagement d'un investisseur qui sera présenté aux Autorités. C'est à ce moment que les frais de cette levée seront honorés et que le décompteur de la validité des 3PR commencera à tourner.

Devant travailler la main dans la main avec les Autorités, nous proposons que la réciprocité commence dès maintenant par la restauration de la réalité sur le portail du cadastre minier ; d'avance nous Vous remercions de bien faire passer ce message dans un esprit de franche collaboration

Ir Pol HUART

Ingénieur Civil des Mines AIMs76 MINES-ParisTech84

Directeur de Thaurfin ltd Site web : <u>www.thaurfin.com</u> Email : p.huart@thaurfin.com

GSM/WhatsApp: 00 32 473 642 470/





